

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour un potager urbain aux Tattes

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Entre le foyer des Tattes et le chemin des Tattes, il existe une immense parcelle (3182, feuille 36 de la commune de Vernier) appartenant à la Confédération suisse et sise en zone 5. Elle est traversée par un cheminement piéton et pour le reste, traitée en prairie extensive. Cela fait des années que cette parcelle semble dépourvue de rôle particulier si ce n'est de permettre à quelques chiens de se dégourdir les pattes. N'y a-t-il pas lieu de lui trouver un rôle plus « productif » ?

Proche du quartier de l'Esplanade et du foyer de réfugiés des Tattes, cette parcelle pourrait servir de lien entre ces deux populations pour autant qu'un intérêt commun les incite à s'y rendre.

Les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler, certains se sentent de ce fait souvent démunis et apprécieraient d'avoir une activité. Créer un potager urbain leur permettrait de jardiner à deux minutes à pied de chez eux, de cultiver leurs propres fruits, légumes ou fleurs, de se retrouver et de rencontrer leurs voisins dans un lieu convivial, d'améliorer leur qualité et leur cadre de vie.

Dans un potager urbain, les jardiniers se côtoient puisque chaque parcelle est ouverte sur les parcelles voisines – pas de cabanon ou d'infrastructures lourdes. La culture d'anciennes espèces et la pratique d'un jardinage écologique apporterait une plus-value éducative certaine et permettrait au projet d'intégrer les aspects environnementaux auxquels notre commune est attachée.

Certes tous les réfugiés et tous les voisins de l'Esplanade n'auraient pas forcément et immédiatement l'âme d'un jardinier mais il suffirait que quelques-uns s'y intéressent pour que déjà, l'expérience soit profitable à certains et, qui sait, fasse des émules.

Cependant, pour jouer pleinement son rôle intégrateur et social, un tel projet devrait impérativement inclure un volet d'accompagnement didactique et la sensibilisation des utilisateurs aux techniques culturales.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif

- À étudier la possibilité et l'opportunité d'implanter un potager urbain sur la parcelle 3182 des Tattes.
- A inclure dans le projet l'animation sociale, l'intégration et l'accompagnement nécessaires pour le faire vivre.
- A lui présenter un projet sur lequel le Conseil municipal puisse se déterminer.

Pour l'UDC :
Christina Meissner

Indépendant :
Sébastien Ruffieux

Vernier, le 7 avril 2013